

Lettre Info n°11



1. Retour sur la matinée d'échanges de l'ORT « mobilité et qualité de l'air »
2. Port Atlantique La Rochelle présente son bilan 2021
3. Eco Energie Tertiaire : les bâtiments du secteur du transport et de la logistique concernés par la nouvelle réglementation imposant l'amélioration de leur sobriété énergétique
4. Rencontre régionale annuelle « Objectif CO2 »

1. Retour sur la matinée d'échanges de l'ORT « mobilité et qualité de l'air »

Le 29 novembre 2021, l'Observatoire Régional des Transports Nouvelle-Aquitaine a convié l'ensemble de ses partenaires à une matinée d'échanges consacrée à la mobilité et la qualité de l'air. L'Espace Condorcet à Pessac nous a accueilli pour l'occasion et Dominique Bourdot, animateur radio chez Radio France, a animé les échanges.

Philippe Lapart, président de l'ORT au moment de la manifestation, a introduit la matinée. S'en est suivie une première table ronde pour apporter quelques éclairages sur les effets de la pollution sur la santé, les chiffres d'Atmo, ou encore le rôle de la Région sur cette thématique :

- **Cécile Billaud**, ingénieure sanitaire environnement extérieur à l'Agence Régionale de Santé (ARS), a présenté les effets de la qualité de l'air sur la santé avec des enjeux à la fois sanitaires et économiques. Les polluants que nous respirons peuvent en effet être nocifs pour notre santé. L'exposition à des sources de pollution pendant une longue durée peut avoir des conséquences plus graves pour la santé qu'une exposition ponctuelle à l'occasion d'un pic de pollution. Les particules fines notamment sont à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés, soit environ 48 000 décès prématurés chaque année en France (9 % de la mortalité) d'après Santé Publique France, dont 3 500 en Nouvelle-Aquitaine. Un nombre de décès équivalent à ceux liés à l'alcool par exemple, et bien au-dessus de ceux des accidents de la route. Les coûts de la pollution de l'air (extérieure et intérieure) sont estimés à 100 milliards € par an en France, avec une large part liée aux coûts de santé. Cécile Billaud a également présenté les gestes à adopter en cas d'épisode de pollution de l'air (particules ou ozone), ainsi que les bons gestes au quotidien.



[Télécharger la présentation](#)

Toutes les informations et recommandations sur

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-un-enjeu-pour-notre-sante>

Contact : cecile.billaud@ars.sante.fr

- **Perrine Jankowski**, ingénieure d'études chez Atmo Nouvelle-Aquitaine, est intervenue en visio-conférence. Elle a présenté l'Atmo qui est un acteur clé lorsqu'on parle de qualité de l'air. En Nouvelle-Aquitaine, plus de 45 stations fixes de mesures en fonction 24h/24 et 12 stations mobiles sont au service de 5,8 millions d'habitants. En 2020, la Nouvelle-Aquitaine a connu 15 épisodes de pollution. Perrine Jankowski a présenté l'évolution des polluants entre 2011 et 2020 ainsi que les sources d'émissions issues des transports.

[Télécharger la présentation](#)

Plus d'informations sur <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>

Contact : pjankowski@atmo-na.org

- **Marie Pallu**, chargée de mission pilotage stratégique au sein de la mission intermodalité et du pôle transports, mobilité, infrastructures et cadre de vie à la Région, a fait le point sur le rôle et le soutien de la Région sur cette thématique en évoquant entre autres les axes suivants : la mobilité propre (Néo Terra), le soutien aux motorisations alternatives (différents schémas), le SRADDET (qualité de l'air), le verdissement des flottes.

En savoir plus sur :

[Neo Terra](#)

[SRADDET](#)

Contact : marie.pallu@nouvelle-aquitaine.fr

Les échanges se sont poursuivis au cours d'une seconde table ronde avec :



- **Kimberly Rebet**, chargée de mission logistique urbaine durable (Logistic Low Carbon), a proposé une présentation générale du programme InTerLUD illustrée par les exemples de Pau et Angoulême qui ont commencé la concertation avec les acteurs du territoire pour leur démarche de charte de logistique urbaine durable.

En savoir plus sur le [programme INTerLUD](#) - Contact : k.rebet@logistic-low-carbon.fr

- **David Robin**, responsable d'axe mobilité à l'agglomération de La Rochelle, est venu présenter leur démarche en ce qui concerne la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE).

Contact : david.robin@agglo-larochelle.fr

- **Olivier Quoy**, directeur général d'Atlandes, a présenté l'étude sur l'Évaluation des émissions polluantes liées à la circulation routière sur l'A63 dans les Landes.

Contact : olivier.quoy@a63-atlandes.fr

- **Louise Bigot**, chargée de projet développement affaires publiques, a présenté la démarche et les projets de transport à la voile de la société Towt.

[Télécharger la présentation](#)

En savoir plus sur [Towt](#) - Contact : communication@towt.eu

- **Marc Gasiglia** (Thales) a présenté leurs réflexions en cours sur « Nouvelles mobilités aériennes vertes décarbonnées ».
[Télécharger la présentation](#)
Contact : marc.gasiglia@fr.thalesgroup.com

2. Port Atlantique La Rochelle présente son bilan 2021

Dans sa lettre d'Information mensuelle n°153, Port Atlantique La Rochelle présente le bilan 2021 de ses trafics.

Dans un contexte économique mondial toujours marqué par la pandémie liée au Covid-19, Port Atlantique La Rochelle affiche un trafic global proche de celui de l'année précédente avec 8 845 723 tonnes (-0,9 %) et conforme aux prévisions.

La filière céréales et oléagineux conserve sa première place avec 3 241 815 tonnes, en recul de 13 % du à la campagne 2020/2021. Avec 2 822 304 tonnes, les produits énergétiques et pétroliers sont en légère hausse de 2 %.

Les produits du BTP deviennent la troisième filière du Port avec 1 144 530 tonnes, soit une évolution de + 23 % qui témoigne de la reprise générale de ce secteur d'activité.

Les vrac agricoles affichent un repli conjoncturel de 7 %.

En hausse de 12 %, la filière des produits forestiers et papetiers s'inscrit durablement dans l'activité du Port.

La filière dite « Autres » composée des colis lourds, produits métalliques et conteneurs augmente de + 90 %, stimulée par le trafic lié aux énergies marines renouvelables pour la construction du parc éolien en mer de Saint-Nazaire.



[Télécharger la Lettre d'Information n°151](#)
[Télécharger le tableau des trafics de janvier à décembre 2021](#)

3. Eco Energie Tertiaire : les bâtiments du secteur du transport et de la logistique concernés par la nouvelle réglementation imposant l'amélioration de leur sobriété énergétique

Le dispositif « Eco Energie Tertiaire » (dit décret tertiaire) fixe des **obligations de réduction des consommations énergétiques** pour des surfaces tertiaires publiques et privées de plus de 1 000 m² aux trois échéances temporelles de 2030 (- 40 %), 2040 (- 50 %) et 2050 (- 60 %). Au-delà des urgences écologiques associés à cette réglementation (énergie/climat, ressources non renouvelables...), l'amélioration de la performance énergétique des locaux permet de réduire la facture énergétique, d'améliorer le confort thermique pour les occupants et de valoriser son patrimoine.



Le dispositif « Eco Energie Tertiaire » (dit décret tertiaire) fixe des obligations de réduction des consommations énergétiques pour des surfaces tertiaires publiques et privées de plus de 1 000 m² aux trois échéances temporelles de 2030 (- 40 %), 2040 (- 50 %) et 2050 (- 60 %). Au-delà des urgences écologiques associés à cette réglementation (énergie/climat, ressources non renouvelables...), l'amélioration de la performance énergétique des locaux permet de réduire la facture énergétique, d'améliorer le confort thermique pour les occupants et de valoriser son patrimoine.

En Nouvelle-Aquitaine, c'est à minima 53 000 établissements couvrant l'ensemble des catégories d'activités tertiaires qui doivent respecter cette réglementation. Celles du transport et de la logistique sont concernées au travers de différents types de bâtiments qu'elles mobilisent : **entrepôts, ateliers d'entretien de véhicules, bureaux et locaux administratifs, gares...** Les « petits » locaux tertiaires (< à 1 000 m²) sont également soumis dès lors qu'ils sont regroupés dans un bâtiment ou un site accueillant au total plus de 1 000 m² de surface tertiaire.

L'année 2022 constitue une année clef pour s'engager dans ce dispositif en identifiant le patrimoine concerné et en collectant les données bâtementaires et de **consommations énergétiques** afin de les **déclarer au plus tard le 30 septembre 2022** sur la plateforme nationale dédiée **OPERAT**. Cet outil établira les objectifs de réduction à atteindre pour chaque assujetti qui devra ensuite déclarer annuellement ses consommations afin de suivre la mise en œuvre de son plan d'action et l'atteinte de ses objectifs sous peine de sanctions.

Les propriétaires comme les exploitants/occupants sont responsables de la bonne application de cette réglementation, que ce soit pour la transmission annuelle des consommations d'énergie ou la mise en œuvre des différents leviers pour réduire ces consommations (travaux de rénovation, équipements performants et leur exploitation, auto-consommation d'énergies renouvelables, usages des locaux, comportements des utilisateurs)

La DREAL met en œuvre des actions d'explicitation de cette réglementation aux assujettis en partenariat avec toute organisation sectorielle représentative intéressée (se rapprocher du contact ci-dessous).

En savoir plus :

Site internet de la DREAL Nouvelle-aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/eco-energie-tertiaire-r4735.html>

Vous y trouverez notamment des explications sur ce dispositif sous forme de fiches synthétiques ainsi qu'un recensement de ressources utiles pour sa mise en œuvre (sites internet, webinaires, guides, aides techniques et financières, acteurs ressources, retours d'expérience...).

Site internet national OPERAT : [plateforme OPERAT – ADEME](#)

comprenant une **Foire Aux Questions très fournie**, l'accès à l'outil de déclaration des consommations d'énergie, des guides méthodologiques...

Contact :

Virginie ALBERT, DREAL Nouvelle-Aquitaine : energie-tertiaire.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

4. Rencontre régionale annuelle « Objectif CO2 »

La réunion régionale annuelle « Objectif CO2 » dispositif du programme « Engagements volontaires pour l'environnement » (EVE) Transport et logistique, a été organisée par l'Ademe et la Dreal avec l'appui de ECO CO2 le 9 décembre 2021 au centre Condorcet à Pessac.

Les présentations ont porté sur :

- Programme EVE Bilan national et régional (ADEME et EcoCO2)
- FRET 21 : présentation de l'engagement de CDISCOUNT
- Table ronde : Quelles perspectives pour le biodiesel dans la décarbonation du secteur des transports ?



La matinée s'est clôturée avec la signature des chartes « Objectifs CO2 » de l'année 2021 avec 26 entreprises de transport de marchandises et 13 entreprises de transport de voyageurs. Le bilan du programme EVE 2018-2020 place la Nouvelle-Aquitaine dans les 3 premières régions les plus dynamiques en termes de sensibilisation et en termes d'engagements.

Vous trouverez la synthèse de la journée et les présentations **en cliquant ici**.

Contacts :

Joëlle COURTY, DREAL Nouvelle-Aquitaine : objectif-co2.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Véronique HESSE, Ecoco2 : veronique.hesse@ecoco2.com

Publication réalisée dans le cadre de
l'Observatoire Régional des Transports Nouvelle-Aquitaine
Cité administrative, rue Jules Ferry – 33090 BORDEAUX
Directeur de la publication : Patrick Lorenzi
Comité de relecture : Bureau
Contact : Cindy Viard Rovira
Téléphone : 05 56 24 87 70 - 06 58 77 28 38
Courriel : ornouvelleaquitaine@gmail.com
www.ornouvelleaquitaine.fr

RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*